



Contrats de surveillance des travaux au MTQ : l'Association des ingénieurs-conseils du Québec fait le point

Montréal, le 11 décembre 2009 – L'Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ) réagit à la série d'articles parus au cours des derniers jours à propos de contrats de surveillance octroyés par le ministère des Transports du Québec (MTQ) à des firmes de génie-conseil. Dans ces articles, on a passé sous silence le fait que ces mandats de surveillance des travaux ont été octroyés aux mêmes firmes qui ont réalisé initialement les plans et devis des ouvrages à construire.

« Le principe de confier au concepteur la surveillance des travaux fait partie depuis longtemps des meilleures pratiques reconnues partout dans le monde, a déclaré M^{me} Johanne Desrochers, présidente-directrice générale et porte-parole de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec. Cette pratique est en vigueur au MTQ depuis plus de 15 ans et cela constitue un élément positif et dans l'intérêt public. Pour clarifier les choses, le MTQ a d'ailleurs annoncé récemment que les mandats de conception et de surveillance seront désormais intégrés dans un seul appel d'offres, plutôt que de faire l'objet de mandats consécutifs. »

L'AICQ tient également à rappeler que ces mandats de surveillance sont autorisés par une disposition spécifique de la Loi qui permet qu'un mandat de surveillance soit accordé directement au concepteur de l'ouvrage, celui-ci ayant été sélectionné dans le cadre d'un appel d'offres en bonne et due forme. Le concepteur assume ainsi la responsabilité de s'assurer que les travaux de l'entrepreneur sont conformes à ses propres plans et devis.

En ce qui regarde le nombre de mandats de surveillance, il est tout à fait normal qu'il soit en augmentation étant donné la croissance rapide des investissements en infrastructures depuis 2007.

À propos de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec

L'Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ) représente 52 firmes d'ingénierie qui ont à leur emploi plus de 21 000 personnes dans toutes les régions du Québec, soit 95 % de la main-d'œuvre de ce secteur d'activité. Fondée en 1974, l'AICQ fait la promotion des meilleures pratiques d'affaires et développe des mécanismes afin de faire évoluer le secteur du génie-conseil québécois. L'AICQ regroupe des firmes de toutes les tailles, qui offrent une gamme variée de services professionnels allant des études environnementales à la mise en service, en passant par la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction.

- 30 -

Source : Association des ingénieurs-conseils du Québec

Renseignements : Pierre Nadeau
Directeur des communications
514-871-2229, poste 28
pnadeau@aicq.qc.ca